



Constructions immobilières face à une rue résidentielle

Par Bertrand36

Bonjour à tous et à toutes,

Un ancien terrain vague est en cours d'aménagement dans la rue en face de chez moi, des immeubles d'habitation y sont construits. Cependant nous subissons, moi et le voisinage, depuis 2 ans, un certain nombre de nuisances. Entre autre le stationnement des ouvriers sur notre trottoir résidentiel et non sur le chantier. Un exemple, ce midi une camionnette s'est stationnée, les ouvriers ont déchargés des pots de peinture qu'ils ont renversés sur notre trottoir sans nettoyer. Comment puis-je mettre face à ses responsabilités le constructeur (qui fait appel à des sous traitants)? Je précise que mon côté de la rue appartient à une ville, l'autre côté (là où ont lieu les travaux) à une autre ville.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Al Bundy

Bonjour,

Premières pistes : R/AR au bénéficiaire du permis de construire + l'entreprise (si vous la connaissez) + le maire et sa police municipale, qui expose les nuisances avec photos à l'appui.

Par ESP

ATTENTION
POST DE REN28 NE RESPECTANT PAS LES CGU
TENTATIVE D'ARNAQUE SIGNALEE Webmaster.